CANTON DE VAUD

DISTRICT DE LA VALLEE

63004

1.1.2

COMMUNE DU LIEU

LA FRASSE – PRE DE VILLE

PLAN DES ZONES

1:2000

(5)

Approuvé par la Municipalité du Lieu dans ses séances du 22 novembre 1982, 19 octobre 1983 et 16 janvier 1986

Le syndic: A. GOLAY, W. ROHNER

Le secrétaire: S. ROCHAT, M^C. BARMAN

Adopté par le Conseil Communal dans ses séances du 24 avril 1985 et 17 décembre 1986

Le président: A. BACHELARD, B. ROCHAT

Le secrétaire: F. VUICHARD

Plan déposé au Greffe Municipal pour être soumis à l'enquête publique du 13 décembre 1982 au 24 janvier 1983, du 28 octobre 1983 au 28 novembre 1983 (enquête complémentaire) et du 25 avril 1986 au 30 mai 1986 (2ème enquête complémentaire)

Le syndic: A. GOLAY, W. ROHNER

Le secrétaire: S. ROCHAT, M^C. BARMAN

Approuvé par le Conseil d'Etat dans sa séance du 27 AVR. 1988

L'attesté, le chancelier

LEGENDE

- ZONE DES VILLAGES ET HAMEAUX A
- ZONE DES VILLAGES ET HAMEAUX B
- ZONE DE VILLAS ET MAISONS FAMILIALES
- ZONE D'HABITATIONS COLLECTIVES
- ZONE INDUSTRIELLE
- ZONE DE CONSTRUCTIONS D'UTILITE PUBLIQUE
- ZONE INTERMEDIAIRE
- ZONE DE VERDURE
- ZONE AGRICOLE
- ZONE SYLVO-PASTORALE

N B Le réseau des coordonnées est figuré d'après la carte nationale au 1:25000.

Les limites des forêts sont figurées selon le plan cadastral et complétées par les plans de la réunion parcellaire de 1961. Elles n'ont qu'une valeur indicative. (voir chap. 12 du règlement)

LE BRASSUS, JANVIER 1987

BUREAUX D'ETUDES D'URBANISME

MICHEL FANTOLI, Architecte S.I.A, LES CHARBONNIERES

HENRI PIGUET, Ingénieur S.I.A, AUBONNE

THORENS S.A., Ingénieur-géomètre officiel, LE BRASSUS